

2 cas de figure pour le certificat médical :

- Vous êtes un nouveau licencié OU vous avez arrêté le tennis pendant un an OU vous avez répondu « OUI » à une question du CERFA OU votre certificat médical est antérieur au 01/09/2018

→ **Présenter obligatoirement un nouveau certificat médical**

- Vous étiez licencié l'an dernier sans interruption pour cause médicale et votre certificat médical pour la pratique du tennis est postérieur au 01/09/2018

→ Remplir le questionnaire CERFA (ce document est personnel et sous votre entière responsabilité)
Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions, signer et **compléter l'attestation sur l'honneur correspondant à votre situation, cf ci-dessous**

Pour plus d'informations, consulter le lien <https://www.fft.fr/jouer/se-licencier/certificat-medical>

ATTESTATION PERSONNE MAJEURE

Je soussigné(e) M/Mme
atteste avoir renseigné le questionnaire de sport QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature

ATTESTATION POUR UN MINEUR

Je soussigné(e) M/Mme
en ma qualité de représentant légal de
atteste avoir renseigné le questionnaire de sport QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature